

CONSTRUCTION D'UNE USINE D'ENGRAIS DE IFFCO CANADA LTÉE À BÉCANCOUR

MÉMOIRE

Présenté au BAPE

Par
Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec

Septembre 2013

Pour information :

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec
400, rue Hériot, 2^e étage
Drummondville (Qué.)
J2B 1B3

Tél. : 819 475-1048, poste 210
Télec. : 819 475-5112
Courriel : info@crecq.qc.ca
Site Internet : www.crecq.qc.ca

INTRODUCTION

Présentation du CRECQ

Le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ), organisme à but non lucratif créé en avril 1997, regroupe de nombreux intervenants de la région (organismes environnementaux, institutions, entreprises, individus, etc.) intéressés à la protection de l'environnement et au développement durable. Il favorise une approche de concertation en vue d'établir un plan d'action et réaliser ou collaborer à des projets s'inscrivant dans les orientations de ce plan d'action. Il se positionne comme étant l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière d'environnement pour le Centre-du-Québec.

Intérêt du CRECQ à l'égard du projet

Le CRECQ, en tant qu'organisme régional de concertation en environnement regroupant, entre autres, des intervenants socioéconomiques des MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska porte un intérêt particulier pour ce projet et le milieu touché par ses impacts potentiels pour différentes raisons.

Tout d'abord, le projet d'IFFCO Canada entraînerait une augmentation très importante de la consommation de gaz naturel au Québec et, par le fait même, augmenterait notre dépendance à cet hydrocarbure fossile qui provient de plus en plus de sources non conventionnelles (gaz de schiste), tout cela dans un contexte où sont annoncés des projets de conversion et de construction de gazoducs touchant le Québec. Or, depuis 2001, le thème de la consommation d'énergie a particulièrement touché le CRECQ qui a dû se positionner à maintes reprises sur différents projets, dont, entre autres, un projet de centrale thermique au gaz naturel, un projet d'oléoduc, et le développement durable de l'industrie du gaz de schiste. De plus, en 2010, le CRECQ, à l'instar de tous les autres conseils régionaux de l'environnement du Québec, amorçait un vaste chantier en vue de diminuer notre dépendance au pétrole et favoriser l'atteinte des objectifs québécois de réduction de gaz à effet de serre. Les « *Rendez-vous de l'énergie* », en 2011, et « *Par notre PROPRE énergie* », en 2013, ont alors permis de sensibiliser, mobiliser et soulever l'intérêt de nombreux acteurs-clés de notre région et de jeter les bases d'un plan d'action pour la réduction de notre dépendance au pétrole et aux autres formes d'hydrocarbures fossiles.

Enfin, le CRECQ adhère à la plate-forme énergie qui a été adoptée par l'ensemble des conseils régionaux de l'environnement du Québec réunis au sein du Regroupement national des conseils

régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ). Le CRECQ croit donc que la gestion durable de l'énergie doit viser deux cibles prioritaires :

- soutenir en priorité les mesures d'économie d'énergie, dont l'efficacité énergétique et l'aménagement du territoire;
- favoriser la substitution des énergies fossiles et polluantes par les sources d'énergie locales, propres et renouvelables.

Portée du mémoire du CRECQ

Le mémoire du CRECQ se concentre sur les impacts du projet qui touchent les domaines d'expertises de l'organisme, soient l'énergie, les changements climatiques, et les milieux naturels.

1. CONTEXTE DU PROJET

1.1. Le projet et sa justification

IFFCO Canada désire implanter une usine dans le parc industriel de Bécancour pour la fabrication d'engrais azotés, principalement sous la forme d'urée granulaire. Le gaz naturel constituera la matière première pour la fabrication de ces engrais en fournissant l'hydrogène qui entre dans la composition de l'urée. La construction débuterait en 2014 et l'usine entrerait en production à partir de 2017.

L'usine projetée produira annuellement 1,6 millions de tonnes d'urée destinée en grande majorité à l'industrie agricole qui l'utilise comme engrais. Une faible partie de la production sera destinée au marché industriel qui l'utilise dans la fabrication de divers produits, dont des résines synthétiques et une autre partie sera transformée en urée liquide pour produire du fluide d'échappement diésel (FED). Par ailleurs, un sous-produit, le sulfate d'ammonium, sera généré par la valorisation d'une matière résiduelle dangereuse issue du procédé de fabrication, et pourra être commercialisé comme engrais.

Selon l'étude d'impact du projet, la production d'urée granulaire serait destinée prioritairement aux marchés du Québec, de l'est du Canada et du nord-est des États-Unis. Une partie de la production desservira les marchés internationaux, notamment celui de l'Inde.¹

En 2011, le Québec a consommé environ 472 000 tonnes d'urée dont 86 % étaient importés de l'extérieur du Canada, principalement de l'Europe, le reste provenait d'autres provinces canadiennes.² Le Québec ne produit pas d'urée, mais le Canada en a produit plus de 4 millions de tonnes en 2011, soit près de 1,3 million de tonnes de plus que la quantité consommée dans tout le pays.

Les promoteurs affirment que la réduction des coûts de transport ainsi que la venue d'un nouveau concurrent sur le marché risquent d'entraîner une pression à la baisse sur le coût du produit, ce qui serait favorable aux producteurs québécois.

Comme il est prévu que la demande en engrais de synthèse augmentera au cours des prochaines années, les promoteurs inscrivent le projet d'usine d'urée à Bécancour dans une démarche d'accroissement de la capacité de production mondiale afin de pouvoir combler les besoins anticipés pour ce produit.

¹ SNC-LAVALIN (2013). Projet d'usine de fabrication d'engrais, étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Dossier : 3211-14-033, Addenda A, Entreprise IFFCO Canada Ltée, avril 2013, 150 pages et annexes.

² Ibid.

1.2. Enjeux énergétiques et environnementaux

La fabrication des principaux fertilisants utilisés en agriculture consomme une grande quantité d'énergie provenant essentiellement du gaz naturel. En fait, les coûts de l'énergie représentent de 15 % à 90 % du coût total de production des principaux fertilisants utilisés en agriculture. Ce qui explique qu'en 2002, selon une estimation aux États-Unis, l'utilisation indirecte³ de l'énergie représentait environ 35 % de l'énergie totale consommée par les exploitations agricoles⁴. **À l'usine d'IFCCO Canada, le gaz naturel sera utilisé comme matière première et comme carburant dans le procédé de fabrication de l'urée.**

1.2.1. Le gaz naturel, de moins en moins « propre »

Entre 2002 et 2006, la production canadienne de gaz naturel traditionnel semblait avoir atteint son pic de production et commençait ensuite à décliner. De son côté, en 2009, la production américaine se maintenait grâce à l'exploitation des shales gazifères qui fournissaient déjà la moitié du gaz naturel produit aux États-Unis⁵.

Le gaz de shale, ou gaz de schiste, est d'ailleurs appelé à occuper une part de plus en plus grande du gaz naturel consommé au Québec. En effet, les dirigeants de Gaz Métro ont annoncé récemment leur intention de construire, avec un partenaire ontarien, un nouveau gazoduc pour s'approvisionner davantage en gaz de shale américain à partir du poste de Dawn en Ontario.⁶ Cette annonce est survenue suite à une décision de TransCanada, un fournisseur de Gaz Métro, de convertir un gazoduc qui achemine du gaz naturel de l'Ouest vers le Québec en oléoduc pour acheminer du pétrole des sables bitumineux⁷.

Certaines données nous laissent croire actuellement que l'empreinte écologique du gaz naturel provenant des shales gazifères serait beaucoup plus forte que celle du gaz naturel de source conventionnelle. Selon Robert W. Howarth, professeur à l'Université Cornell, dans l'État de New York,

³ L'énergie indirecte réfère à l'énergie consommée pour la fabrication d'intrants et d'équipements utilisés pour la production agricole.

⁴ GROUPE AGÉCO (2006). Profil de consommation d'énergie à la ferme dans six des principaux secteurs de production agricole du Québec, Rapport no.1, décembre 2006, 75 p.

⁵ MOUSSEAU, NORMAND (2010). La révolution des gaz de schiste, Éditions MultiMondes, Québec, 146 p.

⁶ BARIL, HÉLÈNE (2013). Gaz naturel : Gaz Métro propose un plan B, La Presse, Affaires, 1^{er} août 2013, en ligne : <http://affaires.lapresse.ca/economie/quebec/201308/01/01-4675978-gaz-naturel-gaz-metro-propose-un-plan-b.php>

⁷ BARIL, HÉLÈNE (2013). Le gaz naturel pourrait coûter plus cher aux Québécois, La Presse, Affaires, 31 juillet 2013, en ligne : <http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/201307/30/01-4675593-le-gaz-naturel-pourrait-couter-plus-cher-aux-quebecois.php>.

les émissions totales de GES provenant de l'ensemble du « cycle de vie » du gaz de shale seraient 2,4 fois plus grandes que celles résultant de la seule combustion du gaz naturel.⁸ Cet écart proviendrait en grande partie des fuites de méthane durant tout le cycle de production-consommation du gaz de shale. Ces fuites sont estimées à 1,5 %, mais Howarth affirme que «*Si on regarde la différence entre ce que les industries extraient et ce qu'elles vendent, elle est d'environ 10 %. Et les mesures prises sur le terrain, dans des installations gazières, montrent des taux de fuites de 4 % à 8 %.*»⁹.

Il convient de rappeler ici que le méthane a un potentiel de réchauffement global (PRG) 23 à 25 fois plus important que le dioxyde de carbone (CO₂) sur une période de 100 ans. Mais sur une période de 20 ans, soit la durée de vie moyenne d'un puits de gaz de shale, le PRG du méthane est 72 fois celui du CO₂.^{10,11}

1.2.2. Le Centre-du-Québec a soif de gaz naturel!

Au Centre-du-Québec, en 2011, la consommation totale de gaz naturel atteignait près de 339 660 000 m³, soit environ 12,87 pétajoules (PJ), ce qui représente environ 6 % du gaz naturel consommé au Québec en 2009. La clientèle « affaires » regroupait 1530 clients, alors que la catégorie « grandes entreprises » comptait 29 clients, mais représentait 78 % (9,98 PJ) de la consommation de gaz naturel dans la région¹².

⁸ HOWARTH, ROBERT W. (2010). Preliminary Assessment of the Greenhouse Gas Emissions from Natural Gas obtained by Hydraulic Fracturing, Cornell University, Department of Ecology and Evolutionary Biology, 2010, 3p.

⁹ CÔTÉ, CHARLES (2010). Le gaz québécois est très propre, affirme un spécialiste, Cyberpresse, 10 septembre 2010, <http://www.cyberpresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201009/10/01-4314210-le-gaz-quebecois-est-tres-propre-affirme-un-specialiste.php>

¹⁰ BRUNEL, ALAIN. Gaz de schiste – Une précipitation suspecte, Le Devoir, 16 septembre 2010, <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/296251/gaz-de-schiste-une-precipitation-suspecte>.

¹¹ Le PRG d'un gaz dépend du laps de temps considéré pour son évaluation. Un gaz qui est rapidement éliminé de l'atmosphère peut avoir un effet initial important, mais qui décroît rapidement (réf : Wikipédia.org)

¹² GAZ MÉTRO (2013). Tableaux de la consommation de gaz naturel des clients de Gaz Métro pour le Centre-du-Québec, compilation effectuée par Catherine Houde, conseillère médias et affaires publiques, Gaz Métro.

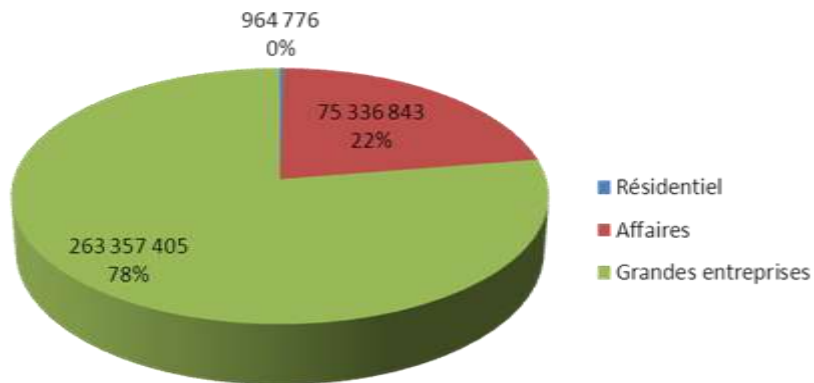


Fig. 1. Quantité de gaz naturel (m³) consommée par les clients de Gaz Métro au Centre-du-Québec en 2011, selon le type de client.

Le prix du gaz naturel, malgré d'importantes fluctuations, n'a pas augmenté depuis une dizaine d'années. Le bas prix actuel du gaz naturel est dû, entre autres, à l'abondance du gaz de shale extrait en Amérique-du-Nord depuis quelques années. Le chauffage d'une maison au gaz naturel coûte actuellement moins cher qu'à l'électricité. Cette situation provoque actuellement une pression à la hausse sur la demande.

La nouvelle manne des hydrocarbures fossiles de sources non conventionnelles comme le pétrole des sables bitumineux, et le pétrole et le gaz de shale, amène une multitude de projets d'exploitation, de transport, et de transformation d'hydrocarbures.

L'attrait pour le gaz naturel manifesté depuis quelques années au Centre-du-Québec touche en particulier le secteur industriel. En 2004, le gouvernement du Québec autorisait la construction de la centrale thermique de TransCanada Energy. Cette centrale, dont la production est suspendue depuis le 1^{er} janvier 2008, a nécessité la construction par Gaz Métro d'un oléoduc de 16 km traversant le fleuve Saint-Laurent. À plein rendement, la consommation théorique de gaz naturel de cette centrale thermique atteindrait 920 millions de m³ de gaz naturel par année, soit près de 17 % de la consommation totale de gaz naturel au Québec en 2009¹³.

En 2012, des intervenants de la MRC de Nicolet-Yamaska ont remis une étude à Gaz Métro sur le potentiel d'alimentation en gaz naturel des secteurs de Saint-Léonard-d'Aston et de Saint-Célestin, et ce afin d'appuyer un projet de prolongement du réseau de gaz naturel d'une trentaine de kilomètres

¹³ CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC (2003). Projet de centrale de cogénération de Bécancour : symptôme d'un manque de vision ou de créativité?, mémoire présenté au BAPE, 19 p.

entre Saint-Grégoire et Saint-Léonard-d'Aston. Ce projet ferait éventuellement augmenter la consommation de gaz naturel d'au moins 1,5 million m³ annuellement.

Le projet d'IFFCO Canada fera augmenter d'environ 1 milliard de mètres cubes standard (à 15 °C) (MMCS) la consommation annuelle de gaz naturel au Québec.¹⁴ Ce volume correspond à environ 18 % de la demande totale de gaz naturel du Québec en se basant sur les données de 2009. Ce gaz naturel, matière première utilisée pour la production d'urée, proviendra du réseau de distribution de Gaz Métro.

1.2.3. La lutte aux changements climatiques

Le gouvernement actuel s'est fixé un objectif de réduction des émissions de GES du Québec de 25 % sous le niveau de 1990 d'ici 2020. En 1990, les émissions de GES avaient atteint près de 84 Mt éq. CO₂, alors qu'en 2010, elles se situaient à plus de 82 Mt éq. CO₂, ce qui signifie que pour atteindre l'objectif fixé (67 Mt), nous devons réduire nos émissions annuelles de plus de 15 Mt éq. CO₂. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement fait appel au plan d'action sur les changements climatiques et à un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (bourse du carbone) pour contrôler les émissions générées, entre autres, par les grands émetteurs (> 25 000 t éq. CO₂).

Comme on peut le constater, les émissions globales de GES ont peu diminué en 20 ans. Les gains obtenus dans certains secteurs dont, entre autres, le secteur résidentiel et les procédés industriels ont pratiquement été annulés par la hausse des émissions dans plusieurs autres secteurs comme celui des transports. Il suffirait de redémarrer la centrale thermique au gaz de Bécancour pour transformer la faible diminution des GES enregistrée depuis 1990 en augmentation nette. L'avenir s'annonce d'ailleurs peu encourageant à ce titre puisqu'un projet de cimenterie a été annoncé récemment en Gaspésie, et cette nouvelle infrastructure relâcherait entre 2,2 à 3 millions de tonnes de GES par année¹⁵, soit entre 2 et 3 % des émissions du Québec. Le Plan Nord et l'exploitation des hydrocarbures sur le territoire québécois pourraient également nuire considérablement à l'atteinte des objectifs du Québec. **Le projet d'IFFCO s'ajoute donc à ce panorama déjà fort chargé.**

¹⁴ SNC-LAVALIN (2013). Projet d'usine de fabrication d'engrais, étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Dossier : 3211-14-033, Addenda A, Entreprise IFFCO Canada Ltée, avril 2013, 150 pages et annexes.

¹⁵ HAROUN, THIERRY (2013). Port-Daniel-Gascons – Un projet de cimenterie d'un milliard échappe au BAPE, Le Devoir, 3 septembre 2013, en ligne : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/386525/un-projet-de-cimenterie-d-un-milliard-echappe-au-bape>.

La production d'urée à l'usine d'IFFCO entraînera le rejet annuel de plus de 575 000 tonnes éq. CO₂, soit environ 0,7 % des émissions de GES du Québec en 2010 et près de 4 % de l'objectif de réduction (15 mégatonnes) que s'est fixé le Québec pour 2020. Toutefois, ces chiffres ne tiennent pas compte des émissions de GES causées, entre autres, par l'exploitation, le traitement et le transport de la grande quantité de gaz naturel requise pour la production d'urée. Même si l'analyse de cycle de vie réalisée pour le promoteur par Ernst and Young démontre que l'empreinte carbone de l'urée d'IFFCO serait plus faible que celle de l'urée actuellement utilisée en Amérique du Nord¹⁶, il en résultera tout de même une augmentation significative des émissions de GES sur le territoire québécois. L'étude d'impact confirme d'ailleurs que « *Le projet d'IFFCO Canada pourrait compromettre la capacité du Québec à atteindre les objectifs de son Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.* »¹⁷

IFFCO devra inévitablement acheter des crédits carbone tel que prévu dans le système de bourse du carbone que le Québec met en place. Ce système est basé sur une dynamique de marché du carbone selon laquelle, à mesure que s'ajouteront au Québec des projets entraînant de fortes émissions de GES, l'augmentation du prix des droits d'émissions de GES devrait encourager la mise en place de projets de réduction de GES qui deviendront alors économiquement rentables.

1.2.4. La protection des milieux naturels

Un document déposé par le promoteur lors de la première partie des audiences¹⁸ mentionne que le projet entraînera la perte de 4,6 ha de milieux humides sur le site de l'usine et la perturbation temporaire de 1,0 ha de milieux humides le long du tracé du futur convoyeur entre l'usine et le port. Une superficie de 38 m² sera également perdue lors de la mise en place des piliers supportant le convoyeur. Selon l'étude d'impact, le promoteur compensera la perte de milieux humides par la protection ou l'aménagement d'une superficie égale de milieux humides semblables ou de valeur écologique supérieure dans la région¹⁹. Pour ce faire, IFFCO devra coordonner ses actions avec le plan de gestion de la zone inondable élaboré récemment par la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB).

De nombreux acteurs concernés par l'aménagement et la gestion du territoire du Centre-du-Québec sont actuellement engagés dans la réalisation d'un plan de gestion des milieux naturels. Ce processus a

¹⁶ ERNST AND YOUNG LLP (2013). Urea comparative carbon footprint, carbon footprint report, IFFCO Canada, 4 septembre 2013, 31 pages + annexes

¹⁷ SNC-LAVALIN, op. cit.

¹⁸ IFFCO CANADA LTÉE. Révision du tableau 7.15 – Bilan des impacts résiduels du projet de l'usine de fabrication d'engrais en phase de construction, août 2013, 2 pages.

¹⁹ SNC-LAVALIN (2013). Projet d'usine de fabrication d'engrais, étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Dossier : 3211-14-033, Addenda B, Entreprise IFFCO Canada Ltée, mai 2013, 43 pages et annexes.

pris naissance en 2009, lorsque la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Centre-du-Québec a confié au CRECQ le mandat de développer des outils de connaissance et d'aide à la décision afin d'assurer la prise en compte des milieux humides d'intérêt dans la gestion territoriale au Centre-du-Québec. À l'aide de la dernière cartographie détaillée des milieux humides de Canards Illimités et du MDDEFP, le CRECQ a donc réalisé en collaboration avec l'Agence de géomatique du Centre-du-Québec, un portrait et un diagnostic des milieux humides du Centre-du-Québec.

Afin de poursuivre ce travail d'acquisition de connaissance, d'analyse et de planification, en 2012, le CRECQ entreprenait, en concertation avec l'ensemble des intervenants du milieu, la réalisation du plan de gestion des milieux naturels au Centre-du-Québec. Ce processus permettra d'assurer la pérennité des biens et services écologiques et économiques pour les générations actuelles et futures.

Selon l'outil développé par le CRECQ, les milieux humides de la plaine inondable du Saint-Laurent situés de part et d'autre du futur tracé du convoyeur qui reliera l'usine d'IFCCO aux installations portuaires sont considérés comme prioritaires ou hautement prioritaires. Cette évaluation relève d'une analyse multicritère prenant en compte, entre autres, des critères de richesse écologique et d'intégrité.

1.2.5. Un projet inscrit dans une dynamique productiviste

Le projet d'IFCCO est justifié, entre autres, par l'accroissement anticipé de la demande globale en engrais de synthèse. Pour combler les besoins d'une population grandissante, il faudrait donc augmenter la productivité agricole, ce qui nécessite, entre autres, un recours plus intense aux engrais de synthèse. Cette équation qu'on nous présente comme inéluctable peut, toutefois, nous masquer certaines aberrations de ce système productiviste auquel le projet d'IFCCO prétend répondre. Le gaspillage alimentaire et les pertes de fertilisants dans l'environnement en sont des exemples éloquents.

Alors que 870 millions d'êtres humains souffrent actuellement de la faim dans le monde, plus de 30 % de la production agricole mondiale est gaspillée chaque année²⁰. Ce gaspillage cause de graves conséquences environnementales dont une empreinte carbone estimée à 3,3 milliards de tonnes de gaz à effet de serre, ce qui équivaut aux émissions des États-Unis sur une période de six mois.

²⁰ SHIELDS, ALEXANDRE (2013). Le tiers de la production agricole mondiale va aux poubelles, Le Devoir, jeudi 12 septembre 2013, p. A1 et A8.

La fertilisation des sols par les engrais entraînerait également une problématique sérieuse de pollution de l'eau à l'échelle planétaire. Selon un rapport publié en 2008²¹, une partie importante des engrais minéraux azotés utilisés sur la planète serait perdue dans l'environnement. En effet, pour l'ensemble des continents, à l'exception de l'Afrique, les engrais azotés synthétiques représentaient 40 % de l'azote d'origine anthropique qui aboutit dans les écosystèmes marins, soit 11 millions de tonnes annuellement. Une des raisons expliquant ce bilan est l'inadéquation entre les besoins des plantes produites pour la consommation et la quantité d'azote utilisé pour les fertiliser.

²¹ GREENPEACE, 2008. Dead zones : How Agricultural Fertilizers Kill our Rivers, Lakes and Oceans, <http://www.greenpeace.to/publications/dead-zones.pdf> .

2. Recommandations du CRECQ

2.1. Consommation d'énergie

Le CRECQ est heureux de constater l'ouverture manifestée par les promoteurs pour réduire au maximum son empreinte écologique en se réseautant avec des entrepreneurs québécois²² et en remplaçant l'alimentation en gaz naturel de certains équipements par l'électricité.

Compte tenu, toutefois, de l'énorme quantité de gaz naturel requise pour la production d'engrais de la future usine et de l'accroissement de la dépendance aux énergies fossiles qui en résulte pour le Québec et le Centre-du-Québec, le CRECQ demande qu'IFCCO mette en oeuvre, avant même le début des travaux de construction de son usine, un plan d'approvisionnement en hydrogène de sources renouvelables en vue de remplacer une partie significative du gaz naturel utilisé comme intrant dans la fabrication de l'urée. Cette mesure qui devrait amener une diminution nette de l'empreinte carbone du projet pourrait être réalisée à titre de compensation pour les GES émis par les installations d'IFCCO.

Pour ce faire, le promoteur pourra, entre autres, établir une collaboration avec l'Institut de l'hydrogène de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). La possibilité d'utiliser l'électricité pour produire l'hydrogène par électrolyse de l'eau pourrait également être évaluée dans le contexte de surplus d'énergie électrique du Québec.

2.2. Émissions de GES

La recommandation énoncée précédemment s'applique également à la problématique des émissions de GES. Le CRECQ doute que, par le « jeu » du marché du carbone encadré par le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions (SPEDE), l'on parvienne à compenser suffisamment les impacts du projet sur le niveau d'émissions de GES du Québec.

Étant donné la gravité de la problématique des changements climatiques, les efforts considérables nécessaires à l'atteinte de l'objectif québécois de réduction des GES, et la forte augmentation des émissions de GES causée éventuellement par le projet d'IFCCO, le CRECQ demande, en outre, qu'IFCCO mette en place un fonds important destiné au financement d'initiatives pour la réduction de la dépendance aux énergies fossiles au Centre-du-Québec.

²² TRAHAN, BRIGITTE (2013). IFCCO cherche des partenaires québécois, Le Nouvelliste, 13 juin 2013.

Le plan stratégique « *Par notre PROPRE énergie* » qui a été élaboré par le CRECQ en 2013 en concertation avec de nombreux acteurs régionaux contient 37 pistes d'action pour réduire notre dépendance au pétrole qui pourraient servir de base à la détermination des initiatives à financer via ce fonds

Plusieurs autres mesures peuvent être envisagées en complémentarité avec les recommandations précédentes. Le CRECQ en propose quelques-unes ci-dessous. Bien que les gains anticipés semblent faibles en comparaison avec les émissions de GES liées au projet, ces mesures permettront au promoteur d'atteindre un niveau plus élevé de responsabilité environnementale et ainsi mieux s'inscrire dans une stratégie de développement durable.

1. Adhérer à une démarche d'accompagnement en efficacité énergétique et en réduction des GES telle que celles offertes par l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME), Cascades GIE, et diverses autres firmes spécialisées qui peuvent offrir des services clé en main et une garantie de performance.
2. Adhérer à la norme ISO 50001 (norme internationale de gestion de l'énergie)
3. Adopter des mesures d'écoconditionnalité auprès des fournisseurs et des transporteurs afin de favoriser les entreprises qui adoptent des mesures entraînant des réductions de leurs émissions de GES.
4. Prévoir différentes mesures supplémentaires d'efficacité énergétique pour les bâtiments (mur solaire (solaire passif), système de récupération d'énergie, etc.), l'utilisation de différentes formes d'énergie (panneau photovoltaïque, géothermie, biomasse, etc.).
5. Mettre en œuvre un plan de mobilité durable pour les déplacements domicile-travail des employés et l'ensemble des déplacements professionnels. Pour ce faire, IFCCO pourrait bénéficier des services de Roulons Vert, le centre de gestion des déplacements de Trois-Rivières. Une partie de ce plan pourrait être réalisée durant la phase de construction de l'usine afin de prévoir, par exemple, certains aménagements pouvant faciliter la mobilité durable (bornes de recharge, stationnement pour vélos, etc.) et l'achat de véhicules corporatifs électriques ou hybrides branchables.

2.3. Milieux naturels

Tel que mentionné précédemment, en 2009, la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Centre-du-Québec a confié au CRECQ le mandat de développer des outils de connaissance et d'aide à la décision afin d'assurer la prise en compte des milieux humides d'intérêt dans la gestion territoriale au Centre-du-Québec. À l'aide de la dernière cartographie détaillée des milieux humides de Canards Illimités et du MDDEFP, le CRECQ a donc réalisé en collaboration avec l'Agence de géomatique du Centre-du-Québec, un portrait et un diagnostic des milieux humides du Centre-du-Québec.

Dans une optique de limitation des pertes nettes de milieux humides, le CRECQ considère que le plan de compensation ne devra pas se limiter qu'aux mesures de protection de milieux humides intègres, mais inclure également des actions de restauration de milieux humides dégradés.

Le plan devra prévoir pour les milieux humides visés, intègres ou restaurés, une protection intégrale à perpétuité. Pour ce faire, le promoteur pourrait, par exemple, faire des dons écologiques à un organisme de conservation reconnu.

Même si la compensation touchera probablement d'autres milieux humides présents dans le parc industriel, le CRECQ propose que le promoteur et la SPIPB fassent appel à son expertise en gestion des milieux naturels développée au cours des dernières années et intègrent l'outil d'aide à la décision dont s'est dotée notre région. La contribution du CRECQ pourrait orienter les actions de conservation visées dans le plan de compensation du promoteur de façon à en optimiser la pertinence et l'efficacité, et à s'assurer à ce qu'elles soient cohérentes avec les orientations régionales.

2.4. Économie « verte »

Sans stratégie et orientations claires en matière de développement industriel, le Québec verra continuellement s'implanter sur son territoire des projets énergivores et polluants que nous devons évaluer chaque fois au cas par cas en n'étant placés devant aucune autre alternative que celle de la non-réalisation du projet.

Le CRECQ croit que le Québec doit se doter dans les plus brefs délais d'une politique de développement industriel qui favorisera le secteur de l'économie verte et découragera les projets à forte empreinte écologique. Une telle politique nous permettra d'être proactifs et de choisir le type d'industrie que nous voulons voir s'implanter sur notre territoire.

CONCLUSION

D'un point de vue global, en tenant compte des efforts déployés par le promoteur pour réduire ses impacts environnementaux, le CRECQ ne s'oppose pas au projet présenté par IFCCO Canada. Il ne s'agit bien sûr pas d'un projet de développement durable, mais le promoteur a démontré que son projet se réalisera, que ce soit au Québec ou ailleurs.

À l'échelle du Québec, le CRECQ considère l'acceptabilité environnementale de ce projet plutôt faible puisqu'il s'inscrit en discordance avec la mobilisation collective en cours pour une réduction de notre dépendance aux énergies fossiles et avec la lutte aux changements climatiques. **Toutefois, le promoteur pourrait s'engager dans une démarche constructive et créer une opportunité d'innovation et de synergie** avec des entreprises de la région et du Québec, et le milieu universitaire, **afin de faire de son projet un exemple sur le plan environnemental.**

L'implantation éventuelle à Bécancour d'une entreprise dont la production repose sur une énorme consommation de gaz naturel et qui comptera parmi les plus gros émetteurs de GES du Québec fait ressortir un paradoxe auquel nous sommes confrontés plus globalement. En effet, le Québec vise une cible ambitieuse de réduction des émissions de GES sur son territoire et aimerait atteindre une plus grande indépendance énergétique. De plus, une forte proportion de la population concernée au Québec s'oppose à l'exploitation massive des gaz de schiste sur son territoire. Pendant ce temps, les annonces concernant de grands projets qui risquent de faire augmenter considérablement la consommation d'énergie et les émissions de GES se succèdent les unes après les autres. Selon le CRECQ, les nouveaux gros émetteurs de GES qui pourraient s'ajouter au Québec au cours des prochaines années diminueront considérablement les chances d'atteindre notre cible de réduction des émissions de GES et nous rendront encore plus dépendants des hydrocarbures fossiles. **N'est-il pas alors urgent de doter le Québec d'une politique de développement industriel axée sur l'économie verte appuyée par une politique énergétique écologiquement responsable?**